

Communiqué



Fédération des producteurs
de pommes du Québec
Affiliée à l'UPA

Aux agents autorisés
Membres du conseil d'administration
M. Robert Allard, Ass. des emb. de pommes du Qué
Mme Sophie Perreault, AQDFL.
M. Nelson Lachance, Sobey's
M. Robert Beauregard, Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. Des fruiteries du Qué.
M. Paul Émile Leblanc, Métro
M. Pierre Mongrain, coordonnateur Table filière pomme
M. Alain Paré et Mme Bernadette Hamel, Métro

M. Vincent Dugas, Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
M. Christian Chouinard, Loblaws-Provigo-Maxi-Maxi & Cie
M. André Thérout Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
M. Guy Larivière, Loblaws
M. Christian Bourbonnière, Métro
M. Ghislain Perron, Métro
M. Jacques Laplante, Métro
M. Pascal Primiano, Métro
David McCausland - Loblaw

9 août 2007

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2007 – fab le producteur

Décisions du 8 août 2007 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARDS	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0525 \$ la livre ou 2.20 \$ le minot de 42 livres		
À compter du début de la récolte		Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive		Tardives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour déclassement)	Tardives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour déclassement)
À compter du début de la pomme tardive		Tardives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	Tardives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)

Codaphone

450-679-0530 #8671

ou (450) 679-4265

Bonne journée

Diane Allie
Agente d'information